

RESUME DE L'EXERCICE 2018

Les comptes de la Ville de Morges présentent un léger excédent de revenus : les charges maîtrisables sont en baisse par rapport au budget 2018 et les revenus augmentent. Les recettes fiscales liées aux entreprises diminuent de CHF 2.4 millions. Cette baisse est compensée en grande partie par les impôts conjoncturels et la vente de produits. L'année 2018 a été marquée par la poursuite des grands projets impliquant une progression significative des dépenses d'investissements qui atteignent CHF 14.3 millions, alors que la dette diminue de CHF 47.25 millions à CHF 43.00 millions.

ANALYSE DES COMPTES

1. AVANT-PROPOS

L'année 2018 marque l'utilisation du nouveau progiciel de gestion intégrée communal pour la comptabilité de la Ville. L'outil étant désormais opérationnel, les comptes ont été transférés dans le nouveau système. Ce transfert a nécessité, déjà dans le cadre du budget 2018, l'adoption d'un nouveau plan comptable et l'adaptation des comptes à celui-ci. Dans ce cadre, les comptes ont été épurés et uniformisés. Ainsi, des écarts peuvent se présenter entre les chiffres de cette brochure et celles éditées les années précédentes sans pour autant influencer le résultat total.

Il est à noter un changement de présentation pour les charges et revenus extraordinaires. Sur conseil de la fiduciaire, cette notion a été abandonnée et incorporée dans le chapitre concerné au même titre que les éléments ordinaires. Cette nouvelle approche a l'avantage de permettre une meilleure lisibilité des comptes de chaque dicastère. La présentation des tableaux a ainsi été adaptée en conséquence.

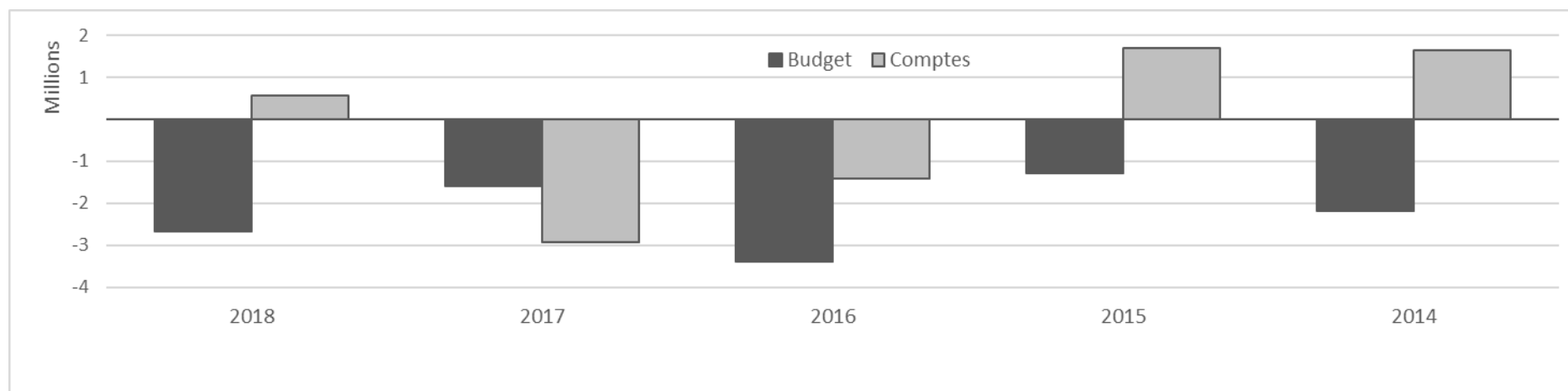
2. RÉSULTAT

La Ville de Morges clôt ses comptes 2018 de façon réjouissante avec un excédent de revenus de CHF 0.5 million. Ce résultat est meilleur que le budget qui prévoyait un déficit opérationnel de CHF 2.7 millions. Cet excédent provient des revenus qui enregistrent une hausse de CHF 8.2 millions, dont CHF 1.9 million ont pour source l'augmentation du produit des ventes de la Commune.

Tableau 1

Charges et revenus	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Total des charges et revenus	136'026'777	136'556'766	131'003'800	128'339'050	141'328'590	138'385'219
dont charges et revenus financiers	115'476'861	125'997'040	114'661'800	122'056'500	111'672'438	125'394'696
dont charges et revenus non financiers	20'549'916	10'559'726	16'342'000	6'282'550	29'656'152	12'990'523
Résultat	529'989			2'664'750		2'943'371

Graphique 1 : Evolution du résultat



3. CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de 2018 s'élèvent à CHF 136.0 millions, soit une augmentation de CHF 5.0 millions (+3.8%) par rapport au budget et une baisse de CHF 5.3 millions (-3.8%) comparé à l'exercice 2017. Rappelons que 2017 avait connu des amortissements conséquents qui expliquent en partie cet écart. Par rapport au budget, la Ville contient ses charges maîtrisables*, soit une baisse de CHF 0.8 million mais les charges non maîtrisables s'alourdissent de CHF 5.8 millions. En considérant uniquement les charges financières, en d'autres termes les charges qui impactent les liquidités, la dépense est augmentée de CHF 0.8 million.

Tableau 2

Charges par nature	Comptes 2018		Budget 2018	Diff. C2018 / B2018		Comptes 2017	Diff. C2018 / C2017	
	CHF	en %	CHF	CHF	en %	CHF	CHF	en %
30 Autorités et personnel*	31'873'437	23.4%	32'685'300	-811'863	-2.5%	31'088'180	785'257	2.5%
31 Biens, services et marchandises*	22'186'341	16.3%	22'171'050	15'291	0.1%	21'418'680	767'661	3.6%
32 Intérêts passifs*	934'051	0.7%	967'750	-33'699	-3.5%	1'031'068	-97'016	-9.4%
33 Amortissements	8'291'496	6.1%	7'700'700	590'796	7.7%	14'031'934	-5'740'438	-40.9%
35 Rbts, part. et subv. collectivités publ.	52'061'517	38.3%	50'265'850	1'795'667	3.6%	49'840'325	2'221'191	4.5%
36 Aides et subventions	8'421'515	6.2%	8'571'850	-150'335	-1.8%	8'294'185	127'331	1.5%
38 Attributions fonds/financements spéciaux	7'726'575	5.7%	4'284'350	3'442'225	80.3%	11'293'763	-3'567'189	-31.6%
39 Imputations internes	4'531'845	3.3%	4'356'950	174'895	4.0%	4'330'455	201'391	4.7%
Total charges	136'026'777	100.0%	131'003'800	5'022'977	3.8%	141'328'590	-5'301'813	-3.8%

* charges maîtrisables

3.1. CHARGES DE PERSONNEL

Charges par nature	Comptes 2018		Budget 2018	Diff. C2018 / B2018		Comptes 2017	Diff. C2018 / C2017	
	CHF	en %	CHF	CHF	en %	CHF	CHF	en %
30 Autorités et personnel*	31'873'437	23.4%	32'685'300	-811'863	-2.5%	31'088'180	785'257	2.5%

Ces charges comprennent les salaires des autorités, du personnel fixe et auxiliaire, les charges sociales et patronales (y c. la recapitalisation de la Caisse intercommunale de pensions) ainsi que les autres charges liées à la formation et aux indemnités. En 2018, les charges de personnel représentent 23.4% (2017 : 22.0%) des charges totales de la Commune. Elles totalisent CHF 31.9 millions, soit CHF 0.8 million en-dessous des prévisions budgétaires. Cette variation est le résultat de plusieurs facteurs dont les principaux sont :

- des engagements prévus pour 2018 qui n'ont pas pu être réalisés en raison de la difficulté à trouver sur le marché du travail les personnes correspondant aux profils recherchés ;
- lors de départs ou d'absences prolongées, le remplacement de certaines personnes s'est traduit par une baisse des charges salariales ;
- la diminution des charges de personnel qui a entraîné également une diminution des charges patronales.

En 2018, le nombre moyen de collaborateurs de l'Administration communale s'élève à 287 (2017 : 282), soit 229.66 EPT (2017 : 225.89). Le détail du personnel communal est présenté en page 122 du présent fascicule.

3.2. AUTRES CHARGES MAITRISABLES

Les autres charges maîtrisables, notamment liées à l'achat de biens, services et marchandises et au service de la dette, ont globalement été bien maîtrisées et correspondent aux prévisions budgétaires.

3.3. AMORTISSEMENTS

Charges par nature	Comptes 2018		Budget 2018	Diff. C2018 / B2018		Comptes 2017	Diff. C2018 / C2017	
	CHF	en %	CHF	CHF	en %	CHF	CHF	en %
33 Amortissements	8'291'496	6.1%	7'700'700	590'796	7.7%	14'031'934	-5'740'438	-40.9%

Le total des amortissements effectués en 2018 s'élève à CHF 8.3 millions, en hausse de CHF 0.6 million par rapport au budget. Cet écart provient en partie de la comptabilisation d'une perte sur la valeur boursière de CHF 0.2 million du portefeuille Nelly de Beausobre. Par rapport à l'an dernier, les amortissements sont largement en baisse. En effet, en 2017, il y a eu un amortissement extraordinaire de CHF 4.9 millions en lien avec des dépenses d'investissements pour la rénovation de l'Hôtel de Ville, conformément au préavis N° 39/9.11.

3.4. REMBOURSEMENTS ET SUBVENTIONS AUX COLLECTIVITES PUBLIQUES

Charges par nature	Comptes 2018		Budget 2018	Diff. C2018 / B2018		Comptes 2017	Diff. C2018 / C2017	
	CHF	en %	CHF	CHF	en %	CHF	CHF	en %
35 Rbts, part. et subv. collectivités publ.	52'061'517	38.3%	50'265'850	1'795'667	3.6%	49'840'325	2'221'191	4.5%

Considérées comme étant non maîtrisables, les charges comptabilisées dans ce chapitre subissent une hausse globale de CHF 1.8 million (+3.6%) par rapport au budget. L'analyse du chapitre montre :

- + CHF 3.0 millions représentant la charge supplémentaire liée au décompte final des péréquations intercommunales de l'année 2017 (voir explications au point 5 en page 9 du présent fascicule), sans impact sur le résultat de l'exercice 2018 dû au financement par le fonds de réserve ;
- - CHF 0.9 million sur la participation communale à la PRM (voir explication en page 11 du présent fascicule) ;
- - CHF 0.3 million sur les tâches conventionnelles effectuées par la PRM pour la Commune (voir explication en page 129 du présent fascicule).

3.5. ATTRIBUTIONS AUX FONDS SPECIAUX

Charges par nature	Comptes 2018		Budget 2018	Diff. C2018 / B2018		Comptes 2017	Diff. C2018 / C2017	
	CHF	en %	CHF	CHF	en %	CHF	CHF	en %
38 Attributions fonds/financements spéciaux	7'726'575	5.7%	4'284'350	3'442'225	80.3%	11'293'763	-3'567'189	-31.6%

Pour clore l'exercice 2018, des attributions aux fonds spéciaux, en complément des montants budgétés, ont été effectuées dont les principales sont :

- une attribution de CHF 1.9 million au fonds de réserve pour « Espaces verts Prairie-Nord / Eglantine » suite à la vente de la parcelle incluant le bâtiment de la colonie des Grandes-Roches, conformément au préavis N° 12/3.18 ;
- une attribution de CHF 0.5 million au fonds de renouvellement des infrastructures du gaz ;
- une attribution de CHF 3.8 millions, soit un supplément de CHF 0.5 million par rapport au budget, au fonds de rénovation des infrastructures du service des eaux, égouts et eaux usées pour équilibrer les comptes qui, conformément à la loi, doivent être autofinancés ;
- un montant de CHF 0.5 million afin d'ajuster la provision pour débiteurs douteux.

Ces écritures comptables n'ont pas d'impact sur la trésorerie.

4. REVENUS DE FONCTIONNEMENT

Les revenus de fonctionnement totalisent CHF 136.6 millions, en hausse de CHF 8.2 millions (+6.4%) par rapport au budget 2018 et en baisse de CHF 1.8 million (-1.3%) par rapport à l'exercice précédent. La hausse s'explique en partie par le gain comptable généré par la vente du bâtiment de la colonie des Grandes-Roches à la Commune du Chenit et l'augmentation de vente d'énergie et de combustibles. Par ailleurs, l'intégralité du décompte final 2017 des péréquations intercommunales a été financée par le fonds de réserve pour l'égalisation de la péréquation et de la facture sociale (CHF 3.0 millions). La baisse des recettes fiscales liées aux personnes morales est tout de même limitée par une bonne progression des impôts conjoncturels.

Tableau 3

Revenus par nature	Comptes 2018		Budget 2018	Diff. C2018 / B2018		Comptes 2017	Diff. C2018 / C2017	
	CHF	en %	CHF	CHF	en %	CHF	CHF	en %
40 Impôts	61'599'336	45.1%	63'629'800	-2'030'464	-3.2%	60'161'358	1'437'978	2.4%
41 Patentes, concessions	573'578	0.4%	606'100	-32'522	-5.4%	587'360	-13'782	-2.3%
42 Revenus du patrimoine	12'431'208	9.1%	10'759'750	1'671'458	15.5%	13'143'091	-711'883	-5.4%
43 Taxes, émoluments et produits de ventes	29'634'992	21.7%	27'754'400	1'880'592	6.8%	29'951'178	-316'186	-1.1%
44 Parts recettes cant. sans affectation	2'441'200	1.8%	1'116'000	1'325'200	118.7%	913'277	1'527'922	167.3%
45 Participations et remboursements de collectivités publiques	18'275'469	13.4%	17'136'900	1'138'569	6.6%	19'444'326	-1'168'856	-6.0%
46 Autres prestations et subventions	1'041'257	0.8%	1'053'550	-12'293	-1.2%	1'194'106	-152'849	-12.8%
48 Prélèvements s/fonds et financement spéciaux	6'027'881	4.4%	1'925'600	4'102'281	213.0%	8'660'068	-2'632'188	-30.4%
49 Imputations internes	4'531'845	3.3%	4'356'950	174'895	4.0%	4'330'455	201'391	4.7%
Total revenus	136'556'766	100.0%	128'339'050	8'217'716	6.4%	138'385'219	-1'828'453	-1.3%

4.1. RECETTES FISCALES

Les recettes fiscales de l'exercice 2018 s'élèvent à CHF 64.5 millions. Malgré un manque de recettes provenant de l'imposition des entreprises de CHF 3.0 millions, la baisse budgétaire se limite à CHF 0.9 million (-1.3%) grâce à une meilleure performance des impôts conjoncturels. En comparaison avec les comptes 2017, elles enregistrent tout de même une hausse globale de CHF 3.0 millions (+4.9%) grâce à la bonne tenue du secteur immobilier et à la perception d'une taxe unique suite au développement du nouvel éco-quartier Prairie-Nord / Eglantine.

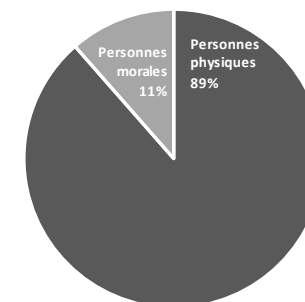
Le budget prévoyait une croissance démographique suite à la construction de 155 nouvelles habitations. La mise à disposition desdits logements ayant du retard, la croissance espérée est reportée sur l'année 2019.

Le point d'impôt par habitant s'établit à CHF 45.0 en retrait par rapport à 2017 (CHF 46.1) dû en partie à la RIE III.

4.1.1. RECETTES FISCALES LIEES AU TAUX

Tableau 4

Recettes fiscales liées au taux	Comptes 2018	Budget 2018	Diff. C2018 / B2018		Comptes 2017	Diff. C2018 / C2017		Comptes 2016
	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	CHF	en %	CHF
Taux d'imposition (%)	68.5	68.5			68.5			68.5
Revenu et fortune personnes physiques	41'250'094	40'490'000	760'094	1.9%	39'336'680	1'913'414	4.9%	38'516'271
Bénéfice et capital personnes morales	5'595'900	8'025'000	-2'429'100	-30.3%	8'654'534	-3'058'635	-35.3%	9'455'981
A la source et sur la dépense	2'035'653	2'715'000	-679'347	-25.0%	2'409'034	-373'380	-15.5%	2'727'137
Recettes fiscales selon taux	48'881'647	51'230'000	-2'348'353	-4.6%	50'400'248	-1'518'601	-3.0%	50'699'389
Impôt par point	713'601	747'883	-34'283	-4.6%	735'770	-22'169	-3.0%	740'137
Habitants au 31.12	15'852	16'350	-498	-3.0%	15'949	-97	-0.6%	15'990
Impôt par point et habitant	45.0	45.7	-0.73	-1.6%	46.1	-1.12	-2.4%	46.3

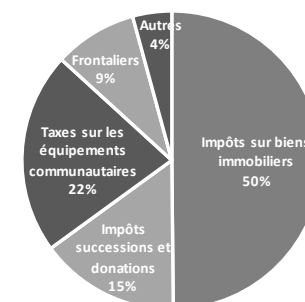


Les recettes générées par l'**impôt des personnes physiques** s'élèvent à CHF 41.2 millions, soit CHF 35.8 millions d'impôt sur le revenu et CHF 5.5 millions d'impôt sur la fortune. Ce résultat est 1.9% en-dessus des attentes budgétaires. Comparé à l'exercice 2017, nous constatons une progression de 2.5% de l'impôt sur le revenu et une baisse de 2.3% de l'impôt sur la fortune. En forte chute par rapport au budget, l'**impôt provenant des entreprises** perd 30.3%. Cette baisse provient en partie du recul des bénéficiaires et d'autre part à l'application anticipée de la RIE III vaudoise sur certaines entreprises qui n'était pas prévue au moment de l'établissement du budget. Le recul par rapport à 2017, année exceptionnellement élevée pour les entreprises, est de 35.3%.

4.1.2. RECETTES FISCALES NON LIEES AU TAUX

Tableau 5

Recettes fiscales non liées au taux	Comptes 2018	Budget 2018	Diff. C2018 / B2018		Comptes 2017	Diff. C2018 / C2017		Comptes 2016
	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	CHF	en %	CHF
Impôts sur biens immobiliers	7'803'958	6'375'000	1'428'958	22.4%	5'651'076	2'152'882	38.1%	5'988'841
Impôts sur successions et donations	2'366'669	2'450'000	-83'331	-3.4%	3'711'652	-1'344'983	-36.2%	1'658'468
Taxes sur équipements communautaires	3'419'550	3'195'000	224'550	100.0%	-	3'419'550	100.0%	-
Frontaliers	1'405'238	1'310'000	95'238	100.0%	1'182'880	222'359	100.0%	1'269'505
Autres impôts non liés au taux	660'376	835'800	-175'424	-21.0%	582'272	78'104	13.4%	839'437
Impôts conjoncturels	15'655'792	14'165'800	1'489'992	10.5%	11'127'880	4'527'911	40.7%	9'756'251



Les recettes fiscales non liées au taux, dites conjoncturelles, d'un montant de CHF 15.7 millions, sont en augmentation de 10.5% par rapport au budget. La bonne tenue du secteur immobilier a permis une progression de CHF 1.4 million, soit 22.4%. Par rapport à l'exercice 2017, les impôts conjoncturels progressent de 40.7%, soit une hausse de CHF 4.5 millions. Cette augmentation se traduit par une progression de CHF 2.2 millions sur les biens immobiliers et par la présence d'une taxe extraordinaire de CHF 3.4 millions sur les équipements communautaires liée au développement du nouvel éco-quartier Prairie-Nord / Eglantine. Seules les successions et donations sont en recul par rapport à 2017, année particulièrement élevée.

4.2. REVENUS DU PATRIMOINE

Revenus par nature	Comptes 2018		Budget 2018	Diff. C2018 / B2018		Comptes 2017	Diff. C2018 / C2017	
	CHF	en %	CHF	CHF	en %	CHF	CHF	en %
42 Revenus du patrimoine	12'431'208	9.1%	10'759'750	1'671'458	15.5%	13'143'091	-711'883	-5.4%

Les revenus du patrimoine s'élevaient à CHF 12.4 millions, en progression de CHF 1.7 million par rapport au budget et en baisse de CHF 0.7 million par rapport à l'exercice 2017. Ce chapitre représente principalement les revenus provenant du patrimoine bâti de la Commune, notamment les écoles et les immeubles commerciaux et d'habitations. La maison de la colonie des Grandes-Roches qui appartenait à la Ville depuis 1944 a été vendue à la Commune du Chenit. Cette vente a généré un gain comptable extraordinaire de CHF 1.9 million.

4.3. TAXES, EMOLUMENTS ET VENTES

Revenus par nature	Comptes 2018		Budget 2018	Diff. C2018 / B2018		Comptes 2017	Diff. C2018 / C2017	
	CHF	en %	CHF	CHF	en %	CHF	CHF	en %
43 Taxes, émoluments et produits de ventes	29'634'992	21.7%	27'754'400	1'880'592	6.8%	29'951'178	-316'186	-1.1%

Ce chapitre réunit les produits des ventes liées aux prestations des centres de vie infantine, la billetterie du théâtre et la vente de gaz ainsi que diverses taxes et émoluments. Les produits provenant de prestations de ventes de la Commune s'élevaient à CHF 29.6 millions, soit une amélioration par rapport au budget de CHF 1.9 million et une baisse de CHF 0.3 million par rapport à l'an dernier. La vente d'énergie et de combustibles a progressé à elle seule de CHF 1.4 million.

4.4. PARTICIPATION ET REMBOURSEMENTS DE COLLECTIVITES PUBLIQUES

Revenus par nature	Comptes 2018		Budget 2018	Diff. C2018 / B2018		Comptes 2017	Diff. C2018 / C2017	
	CHF	en %	CHF	CHF	en %	CHF	CHF	en %
45 Participations et remboursements de collectivités publiques	18'275'469	13.4%	17'136'900	1'138'569	6.6%	19'444'326	-1'168'856	-6.0%

Les participations et remboursements de collectivités publiques affichent un montant de CHF 18.3 millions, en hausse budgétaire de CHF 1.1 million dû au décompte final 2017 de CHF 0.4 million en faveur de la Ville pour la participation à la politique de la petite enfance et un montant à recevoir de CHF 0.7 million de la FAJE et du réseau AJEMA pour l'exercice 2018 afin d'équilibrer les chapitres des Centres de vie infantine.

5. PEREQUATIONS INTERCOMMUNALES

Le tableau ci-dessous montre que la contribution communale a subi une augmentation de CHF 3.1 millions par rapport aux prévisions budgétaires. Elle est une conséquence du bon rendement des impôts de l'année antérieure (2017) qui se traduit par un décompte final en défaveur de la Commune. Le fonds de réserve pour l'égalisation de la péréquation et de la facture sociale a couvert l'intégralité de ce décompte, rendant ce dernier sans impact sur le résultat de 2018.

Tableau 6

Péréquations	Comptes 2018	Budget 2018	Diff. C2018 / B2018		Comptes 2017	Diff. C2018 / C2017	
	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	CHF	en %
Péréquation intercommunale							
Alimentation du fonds	14'702'624	14'421'000	281'624	2.0%	13'297'420	1'405'204	10.6%
Retour du fonds	-10'460'514	-10'503'000	42'486	-0.4%	-10'299'480	-161'034	1.6%
Dépenses thématiques	-257'810	-250'000	-7'810	3.1%	-1'234'932	977'122	-79.1%
Décompte année antérieure de la péréquation intercommunale	1'553'953	0	1'553'953	-	1'933'471	-379'518	-19.6%
Coût net de la péréquation intercommunale	5'538'253	3'668'000	1'870'253	51.0%	3'696'479	1'841'774	49.8%
Réforme policière	1'017'817	1'031'000	-13'183	-1.3%	960'374	57'443	6.0%
Décompte année antérieure de la réforme policière	5'542	0	5'542	-	25'871	-20'329	-78.6%
Facture sociale	14'313'496	14'562'000	-248'504	-1.7%	13'561'761	751'735	5.5%
Décompte année antérieure de la facture sociale	1'437'842	0	1'437'842	-	561'086	876'756	156.3%
Coût net des péréquations	22'312'950	19'261'000	3'051'950	15.8%	18'805'571	3'507'379	18.7%

Un tableau montrant l'évolution des contributions communales à la péréquation directe sur les cinq dernières années est présenté à la page 96 du présent fascicule.

6. ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES

La participation globale aux associations intercommunales, inférieure aux prévisions budgétaires, s'élève à CHF 17.7 millions. Un gain budgétaire de CHF 0.9 million a été enregistré pour le compte de Police Région Morges (PRM).

Tableau 7

Participations à des associations intercommunales	Comptes 2018	Budget 2018	Diff. C2018 / B2018		Comptes 2017	Diff. C2018 / C2017	
	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	CHF	en %
Réseau d'accueil de jour de l'enfance (AJEMA)	3'273'755	3'279'950	-6'195	-0.2%	3'506'527	-232'772	-6.6%
Association scolaire intercommunale de Morges et environs (ASIME)	6'535'001	6'765'750	-230'749	-3.4%	6'501'818	33'183	0.5%
Police Région Morges (PRM)	3'801'083	4'655'000	-853'917	-18.3%	3'402'626	398'457	11.7%
Fondation de la Côte	1'486'986	1'487'100	-114	0.0%	1'452'939	34'047	2.3%
Epuration Région Morges (ERM)	1'360'244	1'369'000	-8'756	-0.6%	1'612'040	-251'796	-15.6%
SIS MORGET	506'192	528'500	-22'308	-4.2%	480'562	25'630	5.3%
Agences d'assurances sociales (ARASMAC)	403'865	395'000	8'865	2.2%	389'811	14'054	3.6%
Protection Civile (PCi)	347'835	330'250	17'585	5.3%	258'301	89'534	34.7%
Total	17'714'961	18'810'550	-1'095'589	-5.8%	17'604'624	110'336	0.6%

6.1. ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DE MORGES ET ENVIRONS (ASIME)

L'ASIME est composée de neuf communes : Morges, Aclens, Bremblens, Chigny, Echichens, Lully, Romanel-sur-Morges, Tolochenaz et Vufflens-le-Château. Les Municipalités des neuf communes ont délégué leurs compétences à l'ASIME qui est dotée d'un organe exécutif et d'un organe législatif. L'ASIME gère les activités périscolaires d'une région de 24'283 habitants (31.12.2018), 2'434 élèves (01.10.2017) et 18 bâtiments scolaires.

Les comptes 2018 de l'ASIME seront soumis pour approbation au Conseil intercommunal le 22 mai 2019. En l'état actuel, les coûts de l'ASIME totalisent CHF 11.1 millions conformément au budget. Ils sont subdivisés en trois catégories : bâtiments scolaires (75.5%), administration et activités scolaires générales (22.9%) et transports scolaires des élèves secondaires (1.6 %). Les coûts globaux sont restés stables par rapport à l'exercice 2017.

La participation morgienne aux coûts de l'ASIME s'élèverait à CHF 6.5 millions en 2018, stable par rapport à 2017 avec une très légère hausse de 0.5%. A noter qu'il s'agit de coûts bruts car la Ville de Morges met des locaux à disposition de l'ASIME pour un montant de CHF 6.0 millions.

6.2. ASSOCIATION REGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE MORGES-AUBONNE-COSSONAY (ARASMAC)

L'ARASMAC œuvre dans trois domaines d'aide à la population, les aides sociales par le Centre social régional (CSR) pour le revenu d'insertion (RI) et le Centre Régional de Décisions (CRD) pour les PC Familles, les Agences d'assurances sociales (AAS) et l'accueil de l'enfance par le réseau AJEMA et l'Accueil familial de jour (AFJ). Pour la Ville de Morges, le principal centre de coûts est l'accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne dit réseau AJEMA. Ce dernier réunit 37 des 62 communes du district, 24 structures d'accueil collectif préscolaire et parascolaire, l'Accueil familial de jour (AFJ) ainsi que la contribution d'entreprises de la région Morges-Aubonne.

En 2018, la Commune a participé aux coûts du réseau AJEMA à hauteur de CHF 3.3 millions sous forme d'acomptes (2017 : CHF 3.5 millions). La différence des charges est due au fait que le réseau AJEMA a émis des acomptes plus élevés, en se basant sur les budgets reçus de l'ensemble des structures du réseau, ainsi que de l'augmentation de la participation de la FAJE et des parents. Quant aux charges liées aux structures d'accueil morgiennes, elles sont couvertes par les produits des pensions des parents ainsi que des subventions de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE); le solde étant couvert par la garantie de déficit par le réseau AJEMA.

6.3. ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'EPURATION DES EAUX USEES DE LA REGION MORGienne (ERM)

L'ERM a pour buts principaux : (a) la collecte et le traitement des eaux usées récoltées par les communes membres et dirigées vers la station d'épuration (STEP) ainsi que l'élimination des sous-produits et (b) l'exploitation, l'entretien et la construction des ouvrages intercommunaux destinés à collecter, transporter et traiter les eaux usées.

Les charges nettes de l'ERM sont en légère baisse par rapport à 2017, soit CHF 3.6 millions. En 2018, la participation morgienne s'élève à CHF 1.4 million (2017 : CHF 1.6 million). Les comptes 2018 de l'ERM seront soumis pour approbation au Comité de direction le 10 avril 2019.

6.4. SIS MORGET

Le SIS Morget rassemble la population de 29 communes urbaines et rurales de la région de Morges, comprenant plus de 53'000 habitants. Ce Service de défense incendie et secours a été créé le 1^{er} juillet 2011 sous la forme d'une association de communes. Opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2012, le SIS Morget est composé d'un détachement de premiers secours, d'un détachement d'appui et d'une école de formation (EFO).

La participation communale au SIS Morget s'élève à CHF 506'000 en 2018 (2017 : CHF 480'000) et un budget de CHF 528'500. L'écart entre le montant effectif et le budget s'explique par un niveau de charges de fonctionnement inférieur aux prévisions.

6.5. PROTECTION CIVILE

Les activités de la protection civile couvrent le district de Morges qui compte 82'632 habitants et 62 communes. La participation morgienne atteint CHF 348'000 en 2018 (2017 : CHF 258'000) contre un budget de CHF 330'000.

6.6. POLICE REGION MORGES (PRM)

La PRM clôt son 7^e exercice depuis sa création en 2012. La contribution communale aux tâches principales de la police s'élève à CHF 3.8 millions contre CHF 4.7 millions (-18.3%) prévu au budget et CHF 3.4 millions en 2017. La PRM a restitué quelque CHF 1.28 million aux communaux partenaires pour les tâches principales de l'Association. Ce delta s'explique par la nécessaire anticipation des besoins, liée notamment à l'augmentation planifiée des effectifs. Cependant, tout le personnel n'a pas été engagé au 1^{er} janvier 2018 et des départs, compensés plus tard ont eu lieu. En effet le budget est calculé selon le principe qu'idéalement tout le personnel est engagé à cette date et qu'il n'y a pas de changement en cours d'année.

Les tâches conventionnelles, soit la signalisation, la police du commerce et administrative ainsi que les inhumations, sont effectuées par la PRM sur la base d'un contrat de droit administratif. Par conséquent, ces tâches sont de la compétence du Conseil communal. Les comptes liés aux tâches conventionnelles ainsi que les notes explicatives sont présentés dès la page 129 du présent fascicule. En 2018, le revenu net en faveur de la Ville de Morges, généré par l'ensemble des tâches conventionnelles, s'élève à CHF 1.2 million contre CHF 1.0 million prévu au budget.

Quant aux prestations liées au socle de base de sécurité de la Police cantonale, facturées aux communes par le biais de la péréquation intercommunale, la Commune a payé en 2018 un montant net de CHF 1.0 million comme en 2017.

7. AUTRES CONTRIBUTIONS POUR DES ENTITES INDEPENDANTES

La Ville de Morges détient des participations au capital et/ou contribue financièrement à des entités d'utilité publique. Le tableau ci-après présente les contributions significatives en 2018 et 2017, notamment pour les lignes de trafic régional et le vignoble communal.

Tableau 8

Participations à des entités indépendantes	Comptes 2018	Budget 2018	Diff. C2018 / B2018		Comptes 2017	Diff. C2018 / C2017	
	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	CHF	en %
Transports publics de Morges et env. (TPM) et Transport régional (Bassin 4)	4'524'849	4'510'500	14'349	0.3%	3'896'474	628'375	16.1%
Domaine de la Ville de Morges Sarl	0	0	0	-	70'000	-70'000	-100.0%
Total	4'524'849	4'510'500	14'349	0.3%	3'966'474	558'375	14.1%

7.1. TPM ET BASSIN 4

Les charges liées aux lignes de trafic régional s'élèvent à CHF 4.5 millions comme le prévoyait le budget (2017 : CHF 3.9 millions).

7.2. DOMAINE DE LA VILLE DE MORGES SARL

Conformément au budget, aucune couverture du déficit n'a été versée en 2018.

8. INVESTISSEMENTS ET MARGE D'AUTOFINANCEMENT

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la marge d'autofinancement et des activités d'investissements des trois dernières années.

Tableau 9

Marge d'autofinancement et investissements	Comptes 2018	Comptes 2017	Diff. C2018 / C2017		Comptes 2016	Diff. C2018 / C2016	
	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	CHF	en %
Marge d'autofinancement (sans gains comptables)	7'731'037	9'182'960	-1'451'923	-15.8%	7'969'029	-237'993	-3.0%
Investissements nets	14'259'617	8'074'334	6'185'283	76.6%	3'751'731	10'507'885	280.1%

Les dépenses d'investissements après déduction des subventions et participations de tiers s'élèvent à CHF 14.3 millions. Les travaux réalisés concernent entre autres les routes morgiennes (dont l'av. de Marcelin, le giratoire de la Tour et le ch. de la Morgetgaz), la réalisation du programme d'utilité publique de la Ville dans le périmètre du PPA Morges Gare-Sud, l'étude du 1^{er} lot d'interventions pour Beausobre IV et V ainsi que la transformation et l'agrandissement des locaux de la commune à Riond-Bosson 14.

La marge d'autofinancement de cette année de CHF 7.7 millions a permis de financer la moitié des investissements, le reste a été financé par les réserves de liquidités des années précédentes.

9. UN FAIBLE NIVEAU DE DETTE

Grâce à la trésorerie disponible, la dette envers les banques et institutions financières a diminué de CHF 4.25 millions. Elle s'établit à CHF 43.0 millions au 31.12.2018 avec un taux moyen de la dette de 1.96% (2017 : 1.87%) suite au remboursement d'un emprunt à taux inférieur. A la lecture du tableau ci-dessus, nous constatons que la dette brute est en légère augmentation (+ CHF 0.8 million) malgré le remboursement d'un emprunt. Ceci est dû à la création d'un fonds de réserve pour le PPA Prairie-Nord / Eglantine. L'augmentation de la dette nette s'explique, quant à elle, par une diminution de trésorerie. La dette par habitant reste faible.

Tableau 10

Endettement	Comptes 2018	Comptes 2017	Diff. C2018 / C2017		Comptes 2016	Diff. C2018 / C2016	
	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	CHF	en %
1) Dette envers les banques et institutions financières	43'000'000	47'250'000	-4'250'000	-9.0%	52'500'000	-9'500'000	-18.1%
2) Dette brute (1 + engagements envers fonds spéciaux)	55'425'999	54'579'034	846'965	1.6%	54'796'895	629'103	1.1%
3) Dette nette (2 - actifs financiers hormis terrains et bâtiments)	33'475'134	28'178'804	5'296'330	18.8%	25'108'776	8'366'358	33.3%
Dette nette / habitant	2'112	1'767	345	19.5%	1'570	541	34.5%

10. CONCLUSION

La Ville de Morges poursuit ses activités afin d'offrir à ses citoyens et ses visiteurs un lieu agréable, avec des espaces publics et des infrastructures de qualité. Elle s'engage aux côtés des acteurs culturels, sportifs et économiques afin de conserver son dynamisme et son attractivité. La conduite des grands projets engendre une croissance des dépenses d'investissements. Les réserves de liquidités ont permis le financement de l'intégralité de ceux-ci tout en diminuant sa dette déjà faible.

Grâce à sa bonne santé financière, la Ville de Morges peut relever ses défis tout en respectant le plafond d'endettement accordé par le Conseil communal. Le résultat des comptes 2018 est réjouissant montrant un léger excédent.

Force est de constater que malgré la mise en application anticipée de la RIE III sur certaines entreprises, impliquant de fortes baisses des recettes fiscales, la bonne tenue du secteur immobilier, les revenus du patrimoine et d'autres produits des ventes ont permis à la Ville de Morges d'accroître les revenus attendus. Les charges de fonctionnement sont bien maîtrisées et en baisse, preuve d'une gestion rigoureuse des ressources.

La Municipalité continue ainsi son engagement en faveur de la population morgienne et de l'aménagement du territoire communal.

au nom de la Municipalité
le syndic
le secrétaire



Vincent Jaques
Giancarlo Stella

Finances et promotion économique
la municipale



Mélanie Wyss

Morges, avril 2019